

*Lundi 23 novembre 2020*

À l'ouverture de la séance du 23 novembre 2020, 32 membres sont connectés ou représentés (40 membres en exercice, 27 membres connectés et 5 membres représentés).

## **1. Approbation du Procès-verbal**

### **1.1 Procès-verbal de la CFVU du 21 septembre 2020**

Le procès-verbal de la CFVU du 21 septembre 2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour, 3 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

## **2. Enseignement et conventions**

### **2.1 Modification du calendrier universitaire 2020-2021**

La date limite de réunion des jurys de 2e session est désormais fixée au **19 décembre 2021** pour ce qui concerne les licences professionnelles et les master 2.

La modification est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

### **2.2 Modification de la charte des examens**

Il est proposé de modifier la charte des examens en apportant les précisions suivantes :

« Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le plan de continuité d'activité de l'Université s'applique de plein droit aux examens. »

La modification est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et deux abstentions, un membre s'est connecté en cours de séance et trois membres connectés n'ont pas pris part au vote.

### **2.3 Modifications de MCC liées à la crise sanitaire – délégation au Président**

La compétence d'adapter les modalités d'accès aux formations ainsi que les modalités de délivrance des diplômes, uniquement lorsque ces adaptations sont nécessaires pour faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation, est déléguée au Président de l'Université d'Angers.

Cette compétence s'exerce dans le respect des dispositions de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

Le Président informe, par tout moyen et dans les meilleurs délais, les membres de la CFVU des mesures prises sur le fondement de cette délégation.

La délégation de compétence est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix et 2 abstentions, 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

## 2.4 Création de la licence en Sciences Infirmières – Faculté de Santé

La création de la licence en sciences infirmières est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

## 2.5 Création du D.U. Temps, Travail et Santé – Faculté de DEG

La création du D.U. Temps, Travail et Santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 3 abstentions. Un membre s'est déconnecté en cours de séance et 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

## 2.6 MCC Faculté de Santé

Des précisions sont apportées concernant les mini entretiens multiples (MEM) du dispositif PluriPASS et du dispositif LAS.

La modification est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour, 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

## 2.7 Convention relative à l'organisation des dispositifs d'accès aux études de santé, Licences accès Santé, avec l'Université Catholique de l'Ouest

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 4 abstentions, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

## 2.8 Convention avec Le Mans université relative à l'organisation du dispositif PluriPass

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 4 abstentions, 3 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

## 2.9 Convention avec le Mans Université concernant l'organisation des dispositifs d'accès aux études de santé – Licences accès Santé

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 4 abstentions, 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

## 2.10 Convention de coaccréditation du Master Management IAE Angers-Université de Nantes

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 2 abstentions, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

Fait à Angers, en format électronique.

Christian ROBLÉDO  
Président de l'Université  
d'Angers  
**Signé le 24 novembre 2020**